

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, j'ai dit il y a quelques instants ce que je pense des gens qui dénaturent les paroles, et si le chef de l'opposition veut se mettre dans une situation semblable, il sait ce que je penserai de lui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'engager dans une controverse, mais des subterfuges semblables à celui-ci ne constituent pas une explication pour le rafistolage du compte rendu sur un point d'importance. Je vous demande donc, en votre qualité d'Orateur, d'examiner la question et de faire rapport à la Chambre demain. Sans aucun doute, le changement est d'importance et tend à cacher une remarque qui n'aurait pas dû être prononcée.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question qu'a soulevée l'honorable député d'Ontario, il a cité ce qu'on appelle généralement les feuillets bleus, et le chef de l'opposition s'y est également reporté. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que lorsque nous siégeons de l'autre côté de la Chambre, vos prédécesseurs immédiats, et je crois même, leurs devanciers, ont décidé que les feuillets bleus ne pouvaient servir à des citations ni à la discussion du hansard en cette enceinte. Jusqu'ici, cette décision a toujours été respectée, et je vous demanderais, monsieur l'Orateur, quand vous étudierez la question, de décider s'il est conforme au Règlement de citer les feuillets bleus à la Chambre et d'en extraire des passages comme preuve de modifications.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. La décision qui a été rendue c'est qu'au cours d'un débat, on ne peut envoyer chercher les feuillets bleus afin de les utiliser. Tel n'est pas le cas présentement. Il s'agit ici d'un argument se fondant sur une modification et à moins d'avoir en main les feuillets bleus, cet argument ne pouvait être soumis à la Chambre.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'étais, par hasard, parmi ceux qui ont eu la chance d'être hier à la Chambre, quand le ministre a fait cette observation, et je crois que l'interpolation du député d'Ontario est exacte; il affirme que le ministre a dit: «Qu'est-ce que 100 millions?» Mais j'ajouterai que le mot imprimé ne donne ni le sens véritable ni le ton de cette remarque, et j'ai cru comprendre que le ministre des Finances

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

lui donnait le sens de: «Qu'est-ce que 100 millions pour le chef de l'opposition?». (*Exclamations*) Je ne dirai pas que ce soit juste ou qu'il y ait lieu de faire des interjections en restant assis ou encore d'être à ce point mordant ou cynique à l'égard des autres représentants à la Chambre. Mais, en tant qu'observateur objectif, il me semble que c'était bien le sens de cette observation. Je trouve, d'ailleurs, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau et qu'il vaudrait mieux en rester là.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'interprétation et l'interpolation du député, je lui proposerai de se limiter à sa rubrique dans les journaux quand il essaye d'interpréter le ton de nos remarques.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question dont est saisie la Chambre, je tiens à appeler l'attention des députés sur ce que le *Globe and Mail*, dans son article «Débat à la Chambre» (*Commons Debate*)—fondé sans aucun doute sur les feuillets bleus, sinon il n'aurait pas figuré dans le journal du matin—fait dire au ministre des Finances: «Qu'est-ce que cent millions?»

M. Jean-Pierre Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette question de privilège, j'étais à la Chambre au moment de l'échange de vues, et je ne sais comment le leader de l'opposition peut être sûr des mots exacts employés par le ministre des Finances. En effet, il n'a pas entendu lui-même la phrase en question. C'est le député d'Ontario qui la lui a signalée.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que nous avons amplement discuté ce point et que la présidence doit faire de son mieux pour régler la question; c'est ce que nous ferons.

L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Je voudrais savoir si, après tout ce débat, le ministre des Finances nous dira ce que sont 100 millions de dollars?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de résumer ce qui s'est passé. Le chef de l'opposition, pour autant que je me souvienne, citait des chiffres se situant, je crois, entre 150 et 250 millions de dollars. En tout cas, tout figure dans le hansard et le député peut le consulter.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je parlais des promesses du parti libéral.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je veux m'expliquer sur un fait personnel. Le ministre des Finances a fait